

VACANCES avec l'Association Cerebral Suisse

FEUILLE COMPLÉMENTAIRE POUR ASSISTANTES ET ASSISTANTS

concernant des vacances en groupes avec des personnes infirmes moteur cérébral

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos vacances pour personnes adultes infirmes moteur cérébral et de votre désir d'y participer comme assistant ou assistante ! Nous vous prions de lire attentivement ce qui suit avant de remplir le formulaire d'inscription.

Principe de base

La personne adulte avec ses capacités, ses intérêts et ses désirs est placée au centre de notre attention. L'assistance individuelle comprend toutes les formes de soutien grâce auxquelles la personne handicapée peut organiser ses vacances et participer aux activités de groupe de manière autodéterminée. N'oubliez pas que vous n'êtes pas vous-même en vacances mais que vous êtes là pour permettre à une personne handicapée de vivre une expérience unique!

Pour vous, les vacances en groupe avec des personnes handicapées ne sont pas des vacances au sens propre du terme. En tant qu'assistante ou assistant, vous prenez en charge l'assistance personnelle d'une personne infirme moteur cérébral, une tâche lourde de responsabilité. Les personnes avec une infirmité motrice cérébrale sont souvent aussi polyhandicapées, c'est-à-dire qu'en plus de la motricité, la perception, la parole et/ou le raisonnement peuvent également être affectés.

L'assistance que vous réalisez en accord avec votre vacancier ou votre vacancière peut être fatigante. Nous déconseillons la participation aux personnes souffrant de graves problèmes de dos ou de troubles psychiques. En cas de doute, prenez contact avec nous.

L'encadrement est facilité par la formation de petits groupes composés de deux vacanciers ou vacancières et de deux assistantes ou assistants qui peuvent ainsi s'entraider mutuellement.

Conditions pour les assistant(e)s:

- âge: entre 18 et 70 ans
- compréhension du dialecte suisse alémanique, resp. du français
- montrer de l'intérêt pour la rencontre avec des personnes handicapées
- être motivé pour acquérir des connaissances dans les soins et l'assistance de personnes avec souvent un lourd handicap
- porter une part de responsabilité pour un ou une hôte en situation de handicap
- être capable de travailler en équipe
- avoir du plaisir de participer aux vacances en groupe
- accepter de mettre ses propres intérêts en second plan
- accepter de travailler souvent plus de 12 heures par jour

Vereinigung Cerebral Schweiz | Association Cerebral Suisse | Associazione Cerebral Svizzera

Zuchwilerstrasse 43 | 4500 Soleure | +41 32 622 22 21

info@association-cerebral.ch | www.association-cerebral.ch | Postkonto 45-2955-3

In enger Zusammenarbeit mit unseren regionalen Vereinigungen und der Schweiz. Stiftung für das cerebral gelähmte Kind.

En étroite collaboration avec nos associations régionales et la Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral.

In stretta collaborazione con le nostre associazioni regionali e la Fondazione svizzera per il bambino affetto da paralisi cerebrale.

Font partie de vos tâches:

- participation à la rencontre de préparation
- prendre contact avec le/la vacancier-e que vous allez accompagner avant les vacances
- prendre part aux activités du groupe
- organiser parfois de façon indépendante les activités quotidiennes au sein du groupe
- respecter l'obligation de secret concernant les données personnelles ou les informations sur le diagnostic du vacancier ou de la vacancière
- respecter et préserver la sphère privée de l'ensemble des participantes et participants
- prise en charge de l'assistance d'un vacancier ou d'une vacancière et aussi aider les autres

Formes d'assistance possibles:

- pousser la chaise roulante, soutenir la personne handicapée ayant des difficultés à marcher, avoir un œil vigilant sur la personne
- faire et défaire les valises, ranger la chambre, prenez soin de la propriété de la personne
- aider la personne handicapée à se lever le matin et à se mettre au lit le soir, évent. la changer de position durant la nuit
- l'habiller et la déshabiller ainsi que l'aider dans les soins corporels (douche, bain, toilette intime, aller aux toilettes, se laver les dents, se raser, etc.)
- couper la nourriture en menus morceaux et aider la personne handicapée à manger
- accompagner et aider la personne handicapée lors d'excursions, pour faire des achats, lors d'activités sportives ou dans les soirées récréatives
- accompagner le vacancier ou la vacancière à la plage et dans l'eau
- évent. aider à communiquer (p. ex.: aider à formuler ses désirs)
- évent. gérer la prise des médicaments
- évent. gérer et contrôler les finances

L'Association Cerebral Suisse vous offre:

- formation continue: prise en charge des coûts du séminaire pour accompagnateurs et accompagnatrices de camps sportifs et voyages
- soutien et instructions par les responsables du groupe ainsi que par les assistantes et assistants expérimentées
- lors de votre entrée en fonction vous recevrez la brochure "Accompagnant-e de vacances pour personnes avec handicap" et remise du concept/mémo «Prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité»
- faire de nouvelles expériences et nouer des contacts avec de nombreuses personnes différentes
- avoir un aperçu du travail avec les personnes handicapées
- prise en charge des frais suivants: voyage à partir du point de rendez-vous et le logement
- indemnité pour couvrir vos frais (rencontre avant les vacances, communications téléphoniques, voyage pour se rendre à l'aéroport/au rendez-vous, repas de midi, excursions, etc.): Fr. 550.- pour 13 jours et Fr. 470.- pour 11 jours. Les civilistes reçoivent une indemnité selon la convention d'affectation de l'organe d'exécution du service civil ZIVI
- assurance accident et responsabilité civile (voir brochure de vacances)
- confirmation de votre engagement et si vous le souhaitez, notation dans le dossier bénévolat
- reconnaissance de votre engagement comme service civil ou stage
- si souhaité, formulaire pour congé-jeunesse non-payé à l'intention de votre employeur (max. 5 jours de travail par année pour les personnes de moins de 30 ans)

Nous serions très heureux de pouvoir vous accueillir en tant qu'assistante ou assistant. En effet, grâce à votre aide, une personne handicapée pourra bénéficier de vacances variées et exemptes de tout soucis.